



www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 décembre 2025,

Le premier décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 24 novembre 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 3
Élus présents : 23	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 3

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BIGNET, Conseillère municipale

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Marie Laure KOESSLER, Rémi REUTHER, Myriam JOACHIM, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Isabelle DURINGER, Solange WOLFF MINTSA, Virginie JACQUEMIN, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent REYMANN a donné procuration à Alain JANSEN

Nadia THOMAS a donné procuration à Bernard WEBER

Sabin MUNTEAN a donné procuration à Olivier MULLER

Absent(s) sans donner de mandat :

Mario VOELKEL, Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

50/2025 – FINANCES - Autorisation de dépenses d'investissement sur le budget

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Ces crédits permettront de financer les dépenses d'investissement réalisées en début d'exercice et avant le vote du budget 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 selon le tableau :

Chapitre	Compte/Libellé de l'article	Budget 2025 (BP+BS+DM)	25%	Plafond des crédits pouvant être ouverts par anticipation
23 - Immobilisations en cours	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (Projet : construction d'un restaurant scolaire mutualisé élémentaire et collège - réfection et extension de l'école Rapp)	2 049 000,00 €	512 250,00 €	512 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers (Projet : construction d'un restaurant scolaire mutualisé élémentaire et collège - réfection et extension de l'école Rapp – volet mobilier et équipement)	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		2 149 000,00 €	537 250,00 €	537 250,00 €

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du prochain budget ;

après en avoir délibéré,

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP2026 selon le tableau ci-dessus ;

AUTORISE l'inscription de ces crédits au budget principal 2026.

ADOpte A LA MAJORITÉ PAR 25 VOIX POUR DONT 3 PROCURATION(S) ET 1 ABSTENTION(S) (Odile NGO YANGA)

Pour extract conforme

Souffelweyersheim, le 2 décembre 2025



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature of Fabienne BIGNET.

Fabienne BIGNET



Le Maire

A handwritten signature of Pierre PERRIN.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 2.12.2025